

Avignon, le 17 mars 2020

## **COVID-19 / Impact sur les opérations électorales concernant les élections municipales de 2020**

A la suite des annonces hier soir du Président de la République, l'organisation des élections municipales de 2020 connaît des changements.

### 1/ Élection du maire et des adjoints, dans les communes pour lesquelles le premier tour a été conclusif.

Comme l'a indiqué le Président de la République dans son allocution d'hier, les élections des conseils municipaux qui ont été conclusives au premier tour sont acquises.

Le ministère de l'Intérieur a précisé que, pour les communes dans lesquelles le conseil municipal est complet au premier tour, l'élection du maire et des adjoints aura lieu ce week-end comme le veut la loi. Afin de respecter les enjeux sanitaires liés à l'épidémie, cette élection du conseil municipal s'effectuera à huis clos de manière obligatoire dans des conditions qui seront définies par le ministère de la santé afin de respecter les gestes barrière et les règles de distanciation sociale imposées par l'épidémie de COVID-19.

### 2/ Le second tour des élections municipales est reporté.

Les opérations de prise de candidature du second tour sont interrompues.

Deux textes seront pris qui permettront de tenir compte de la situation sanitaire exceptionnelle que nous vivons et organiserons le second tour dans les communes où il devait se tenir.

Un décret pris en conseil des ministres ce jour va abroger la convocation des électeurs pour le second tour des élections municipales et communautaires qui était prévu le 22 mars prochain tandis qu'un projet de loi sera examiné demain par le conseil des ministres organisera le report de ce scrutin à une date ultérieure, au plus tard au mois de juin.

Dans ce contexte, la consultation des listes d'émargement pour le second tour prévu le 22 mars prochain ainsi que les prises de candidature sont interrompues.

**Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

Contacts Presse  
[pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)  
04 88 17 80 34/41